

Pour affichage et diffusion



EXAMEN VISANT A L'ATTRIBUTION D'UN CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE [CAPPEI]

SESSION 2020

Bureau DEC6 - Bureau des concours de recrutement des personnels enseignants

Les inscriptions aux CAPPEI seront enregistrées sur le site :

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat>

**Du lundi 14 octobre 2019, à partir de 12 heures
Au jeudi 21 novembre 2019, à 17 heures, heure de Paris,**

Aucune inscription ou modification d'inscription par internet ne peut être acceptée après le jeudi 21 novembre 2019, 17 heures, heure de Paris.

Les candidats doivent impérativement se reporter au Bulletin Officiel n°7 du 16 février 2017 afin de prendre connaissance de la note de service n° 2017-026 du 14 février 2017 précisant les modalités d'organisation au titre de la session 2020.

<http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>

Il est recommandé aux candidats de veiller à respecter les dates de remise de dossier d'inscription, pièces jointes, pièces complémentaires qui leur seront communiquées :

- Sur le serveur d'inscription
- Sur la confirmation d'inscription
- Sur la liste des pièces demandées

Par ailleurs, vous pouvez consulter ce calendrier sur le site de l'académie d'Amiens à l'adresse suivante :

<http://www.ac-amiens.fr> – rubrique "recrutement".

La confirmation d'inscription ainsi que les pièces jointes sont à téléverser au format numérique (PDF) sur votre espace candidat Cyclades jusqu'au vendredi 7 décembre 2019 (17h) dernier délai.

Le dépôt du dossier (25 pages maximum) pour l'épreuve 2 est à téléverser au format numérique (PDF) sur votre espace Cyclades avant le vendredi 10 avril 2020 au plus tard.